

Office fédéral de la justice OFJ

Domaine de direction Services centraux

Département d'informatique juridique

Admission des officiers publics dans le registre suisse des officiers publics RegOP par les autorités de surveillance

version : DRAFT - FR-16 décembre 2021, BUC

Ce guide décrit comment une autorité de surveillance cantonale ou fédérale peut valider les demandes d'inscription d'officiers publics dans RegOP.

Ce guide est disponible dans cette version préliminaire ("draft"). Il présente les procédures techniques. Il est en cours d'examen par la haute surveillance et n'a **pas** été approuvé par celle-ci.

Elle doit être considérée comme un outil purement technique. La traduction a été faite automatiquement

Conditions préalables :

- Une autorité de surveillance doit être inscrite dans RegOP elle-même pour pouvoir approuver les officiers publics qui lui sont soumis.
- Les bases légales auprès de l'autorité de surveillance doivent permettre l'établissement d'actes authentiques électroniques.
- Téléchargez sur <u>www.RegOP.ch</u> > Instructions > "Informations sur l'introduction du registre des officiers publics" les formulaires au format Microsoft Word sur votre ordinateur
 - Remplissez ces formulaires conformément aux instructions figurant sur les formulaires. Envoyez ensuite les formulaires par e-mail à l'adresse électronique indiquée.
- Comme condition technique, vous avez besoin d'un certificat qualifié ou d'un certificat B de la Confédération, délivré par des services cantonaux (le même certificat que pour Infostar ou VOSTRA).
 - Vous avez également besoin d'un appareil FIDO 2. Voir aussi <u>www.RegOP.ch</u> > Instructions > "Préparation à l'utilisation d'RegOP".
- Le contrôle et l'enregistrement par la haute surveillance doivent être terminés avant que vous ne puissiez continuer. Vous en serez informé par la haute surveillance compétente.
- Vous devez ensuite procéder à l'association de votre appareil FIDO2. Voir www.Re-gOP.ch > Instructions > Instructions 1. Remarque : Veillez à sélectionner la bonne option : "J'ai été enregistré par l'Office fédéral de la justice en tant que personne responsable du registre d'une autorité de surveillance. Je dois associer mon appareil FIDO2. "
- Si toutes ces conditions sont remplies, vous pouvez, en tant qu'autorité de surveillance, approuver les officiers publics qui vous sont soumis. Ces instructions vous montrent comment procéder.

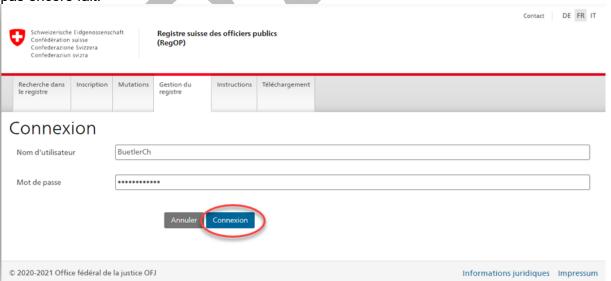
www.RegOP.ch > Gestion du registre Contact DE FR IT Schweizerische Eidgenossenschaft Confederation suisse Confederazione Svizzera Confederazion svizra Registre suisse des officiers publics (RegOP) Recherche dans Inscription Mutations le registre Gestion du registre Téléchargement Instructions Gestion du registre Sous la rubrique protégée «Gestion du registre», les personnes inscrites dans le système par l'Office fédéral de la justice peuvent traiter et gérer les demandes. Les personnes compétentes dans les cantons pour tenir le registre doivent lier leur dispositif FIDO2 sous «Nouvelle entrée» à l'enregistrement introduit dans le système par l'Office fédéral de la Justice. Après vous être connecté au système avec votre dispositif FIDO2, vous parviendrez sur la liste des demandes de votre autorité pour effectuer les opérations suivantes: 1. Approbation ou rejet des demandes en attente. 2. Gestion de toutes les demandes acceptées ou refusées. 3. Mutation ou radiation d'inscriptions d'office.

Cliquez sur "Suivant".

© 2020-2021 Office fédéral de la justice OFJ

Introduisez le nom d'utilisateur et le mot de passe (vous avez vous-même déterminé ces données auparavant lors de la liaison selon les instructions 1).

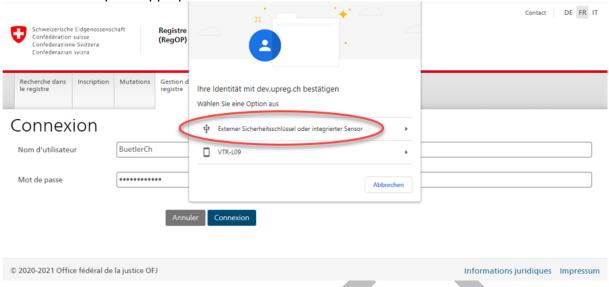
Branchez maintenant votre appareil FIDO2 (YubiKey) sur votre ordinateur, si vous ne l'avez pas encore fait.



Cliquez sur "Login".

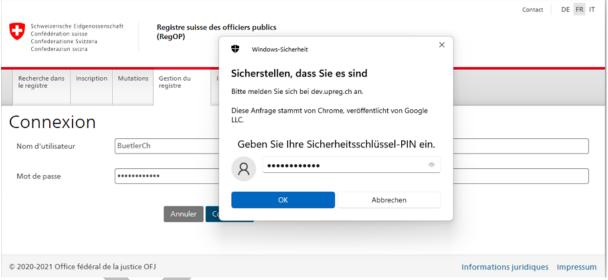
Informations juridiques | Impressum

Sélectionnez l'option appropriée.



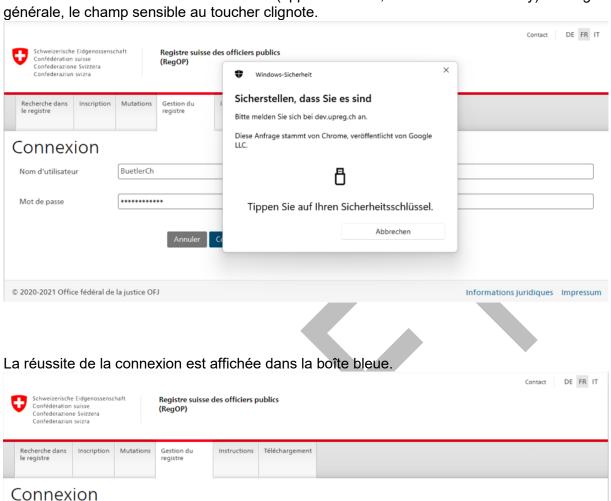
Saisissez le code PIN de la clé de sécurité lorsque vous y êtes invité. Veuillez tenir compte des majuscules et des minuscules.

Par "clé de sécurité", on entend le dispositif FIDO2, c'est-à-dire la YubiKey (le choix des mots provient de Windows et ne peut pas être adapté par RegOP).



Cliquez sur "OK

Touchez maintenant votre clé de sécurité (appareil FIDO2, c'est-à-dire la YubiKey). En règle



Cliquez sur "Suivant".

© 2020-2021 Office fédéral de la justice OFJ

Bienvenue Christian!

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Buetle

BuetlerCh

Informations juridiques Impressum

Les transactions à traiter sont maintenant affichées sous la liste des transactions. Contact DE FR IT Schweizerische Eidgenossenschaft Confederation suisse Confederazione Svizzera Confederazion svizra Registre suisse des officiers publics (RegOP) Recherche dans le registre Inscription Mutations Gestion du registre Instructions Téléchargement Liste des demandes Liste des demandes Demandes acceptées Réception TAN Domaine Demande Requérant Action Déconnexion 2021-11-25 86789b39-Notariat Zulassung Tester Test 1 Modifier 92df-42f6a5e0bb934340add2 2011-11-21 aea70c0d-Modifier Notariat Zulassung Buetler Christian 57a8-4974a2c0f9f7ca55a95c

Cliquez sur "Modifier" pour ouvrir une transaction à modifier.

Vous avez maintenant deux options :

© 2020-2021 Office fédéral de la justice OFJ

- Option 1 : approuver la demande d'autorisation
- Option 2 : rejeter la demande d'autorisation

Bien entendu, vous devez faire votre choix après avoir examiné la demande de l'officier public.

Informations juridiques Impressum

Option 1 : approuver la demande d'autorisation

Charger

- la demande de l'officier de l'état civil
- l'ordonnance d'enregistrement

sur votre ordinateur.

Notez l'endroit où vous enregistrez le fichier.

Remarque : en règle générale, les fichiers sont enregistrés sous "Téléchargements", veuillez le vérifier dans la vue des dossiers (Explorateur Windows). Si vous n'y trouvez pas les fichiers : Le téléchargement réussi vous est généralement indiqué dans le navigateur utilisé. Cliquez dessus et choisissez une vue où vous pouvez voir les dossiers, vous verrez alors l'emplacement. Si cela ne vous aide pas non plus, demandez à vos spécialistes en informatique.





ste des dema emandes acco	ndes	andes > Tr	aiter la demande Traiter					
emandes acce			Traiter					
	eptées			la deman	de d'a	dmission		
éconnexion		Demandes acceptées			Demande			
	Déconnexion			Identification de la demande (TAN)		aea70c0d-57a8-4974-a2c0-f9f7ca55a95c		
			Date de cre	éation		2021-11-26T19:06:46		
			Dernière m	nodification		2021-11-26T19:06:46		
			Statut			PENDING		
		Nom	Nom		Buetler			
		Prénom			Christian			
			Organisati	Organisation		Bundesamt für Justiz (BJ)		
			IDE Domaine			CHE-378.338.277 Notariat		
			Canton	Canton		RE - Rerne		
			Demande	de l'officier pub	lic	demande_signee.pdf		
			Décision d	'inscription		decision.pdf		
			Accord/Ret	fus				
			Est-ce que	cette demand	e doit êtr	e acceptée ou refusée?		
			genehmigzurückwe		ouver er			
			Veuillez sig	ner la décisio	n d'inscri	ption et la télécharger ensuite.		
			Téléchargez la décision préparée ci-dessus, signez-la et téléchargez-la à nouveau. Lors du téléchargement, le système vérifie que la signature est correcte et que vous êtes autorisé à approuver la présente demande.					

☐ Je veux finaliser la transaction. Attention: ensuite, les données ne peuvent plus être modifiées.

Appuyez sur « Finaliser» pour télécharger la décision signée. Cette procédure peut prendre un certain temps. En cas de succès, vous accédez à la liste des demandes acceptées. La demande que vous avez traitée est déplacée vers les demandes acceptées ou refusées.

Annuler Finaliser

Datei auswählen Keine ausgewählt

© 2020-2021 Office fédéral de la justice OFJ

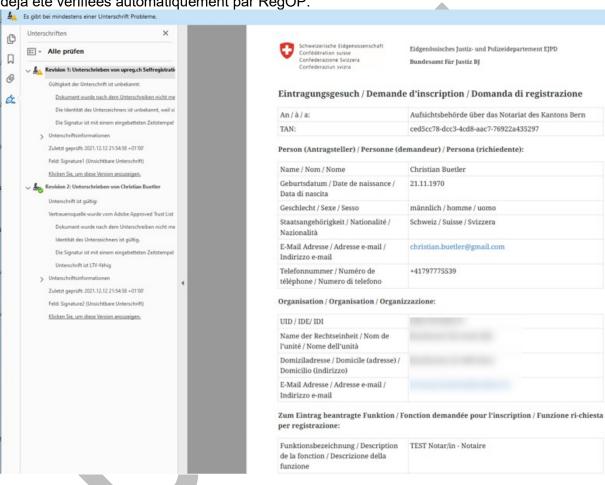
Informations juridiques | Impressum

Ouvrez et vérifiez soigneusement la demande d'enregistrement.

Veuillez noter qu'en tant qu'autorité de surveillance, vous devez vous assurer que les indications sont conformes à la vérité et que la demande d'inscription émane de l'officier public. Veuillez consulter à ce sujet l'information du 25 novembre 2021 sous www.RegOP.ch Instructions > "Identification des personnes habilitées à dresser des actes authentiques par les autorités de surveillance".

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun autre examen du contenu n'aura lieu en dehors du vôtre.

Les conditions formelles (la signature est-elle valable ? Le document est-il inchangé ?...) ont déjà été vérifiées automatiquement par RegOP.



Ensuite, vérifiez à nouveau les informations figurant sur l'ordonnance d'enregistrement. Si tout est en ordre, signez-le avec un certificat qualifié ou un certificat B (voir le chapitre Conditions préalables de ce guide).

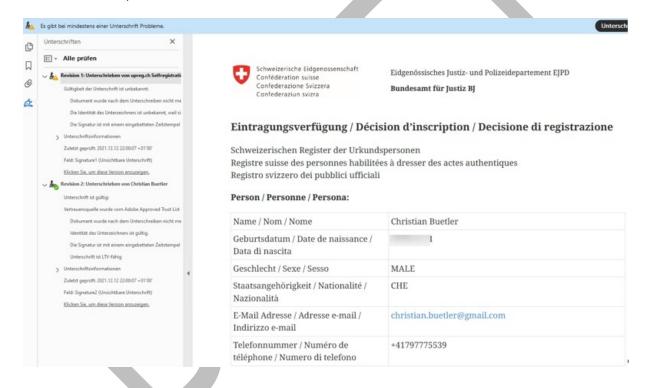
Si votre programme de signature constate que le fichier est déjà signé, c'est correct : la signature existante sur le document téléchargé provient de l'RegOP. Vous devez y apposer une autre signature.

indice:

Il est important que le formulaire téléchargé sur votre ordinateur

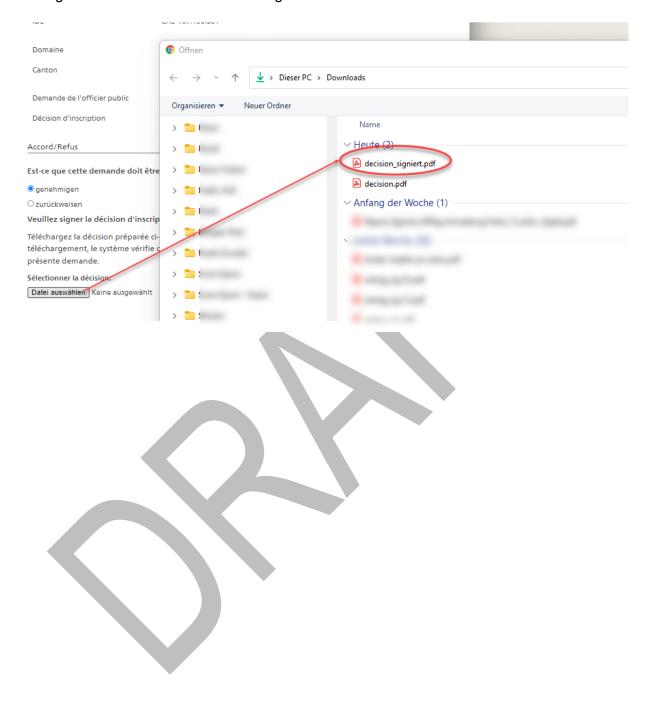
- ne soit pas converti d'une manière ou d'une autre (en aucun cas convertir en PDF/A).
- ne soit pas modifié (si vous avez ouvert le formulaire dans un programme d'affichage PDF et que le programme veut enregistrer le fichier en le fermant, refusez absolument : vous avez le fichier sur votre ordinateur, sinon il ne pourrait pas être affiché).

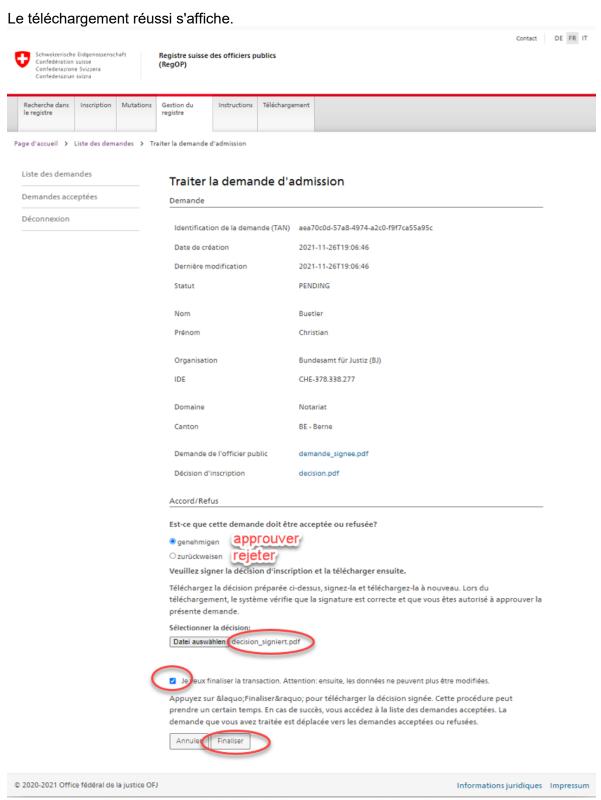
Le seul cas où le programme utilisé pour la signature veut enregistrer le fichier après la signature, c'est celui où vous l'autorisez. (En règle générale, cela se fait automatiquement et le fichier signé reçoit un complément dans son nom - voir l'image suivante).



Cliquez sur "Sélectionner un fichier".

Sélectionnez la version de l'ordonnance d'enregistrement que vous avez **signée**. Chargez le fichier sélectionné dans RegOP.





Activez la case à cocher indiquant que vous souhaitez clôturer la transaction.

Attention!

- Après avoir cliqué sur "Clôturer", les données ne peuvent plus être mutées.
- Si vous avez cliqué sur "Terminer", l'officier public est définitivement activé dans RegOP.

Cliquez sur "Terminer" (ou "Annuler").

Vous ne trouverez plus l'entrée modifiée sous la liste des transactions. Vous pouvez trouver l'entrée sous la rubrique "Demandes approuvées".



Option 2: rejeter la demande d'autorisation

Si vous souhaitez rejeter une demande d'un officier public :

- Sélectionnez le choix "rejeter".
- Justifiez brièvement votre décision.
- Cocher la case "Je veux clôturer la transaction".

Attention : si vous cliquez sur "Clôturer" à l'étape suivante :

- o Les données ne peuvent plus être mutées par la suite.
- Le refus est irréversible, le cas échéant, une nouvelle demande est nécessaire.
- Cliquez sur Envoyer.

